(l'étiquette du contenant)

Groupe	1B	Insecticide

CYGON* 480 EC

INSECTICIDE SYSTÉMIQUE

CONTENU NET: 10 LITRES

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

En concentré émulsifiable à base de diméthoate

Insecticide systémique pour supprimer les insectes sur les plantes à fleurs, arbustes et arbres ornementaux, légumes, fruits et plantes de grandes cultures mentionnés.

Insecticide de contact pour supprimer les mouches domestiques

GARANTIE: Diméthoate 480 g/L

No D'HOMOLOGATION 9807 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



La Coopérative Interprovinciale Limitée,
C.P. Box 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

RC 545-1107

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut être dangereux ou mortel si avalé, respiré ou absorbé par la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou la buée de pulvérisation. N'utiliser que dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer. Éviter de contaminer les aliments pour humains ou pour animaux. Garder à l'écart de la chaleur, des étincelles ou d'une flamme nue. Ne pas exposer directement au soleil. Expédier et entreposer entre 4˚C et 30˚C. Retirer les animaux de l'endroit à traiter avant l'application. Très toxique pour les oiseaux, les abeilles et la faune. Ne pas traiter lorsque les abeilles butinent. Ce produit ne doit pas être utilisé autour d'habitations ou d'autres zones résidentielles, comme les parcs, les cours d'école ou les terrains de jeux. Il ne doit pas être utilisé par des particuliers, ni par des personnes non certifiées.

PRÉCAUTIONS D'ENVIRONNEMENT: Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Les symptômes d'empoisonnement comprennent nausées, vomissement, myosis extrême, salivation excessive, contractions musculaires, convulsions et coma. L'usage répété ou prolongé de ce produit peut provoquer l'inhibition de la cholinestérase.

L'ATROPINE SERT D'ANTIDOTE: Administrer 2 à 4 mg de sulfate d'atropine par voie intramusculaire ou intraveineuse immédiatement et à toutes les heures selon le besoin jusqu'à dilatation des pupilles.

Le chlorure de pralidoxime (2 PAM: chlorure de PROTOPAM) peut être efficace comme traitement d'appoint à l'administration de l'atropine. L'utiliser selon le mode d'emploi de l'étiquette.

RINÇAGE ET ÉLIMINATION: Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S’il n’existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l’élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s’adresser au fabricant ou à l’organisme de réglementation provincial. S’adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

DÉVERSEMENT: En cas de déversement accidentel de CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE , brosser immédiatement l’endroit souillé à l’aide d’une forte solution de savon à lessive ou un savon à la soude caustique – un simple détergent ne suffit pas. Des brossages répétés peuvent s’imposer pour les surfaces de bois uni. Éviter tout déversement sur quelque type de carreaux (tuiles) ou de linoléum.

AVIS À L’UTILISATEUR:
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

®Marque déposée de la Cheminova

(Livret détachable)

Groupe	1B	Insecticide

CYGON* 480 EC

INSECTICIDE SYSTÉMIQUE

CONTENU NET: 10 LITRES

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

En concentré émulsifiable à base de diméthoate

Insecticide systémique pour supprimer les insectes sur les plantes à fleurs, arbustes et arbres ornementaux, légumes, fruits et plantes de grandes cultures mentionnés.

Insecticide de contact pour supprimer les mouches domestiques

GARANTIE: Diméthoate 480 g/L

No D'HOMOLOGATION 9807 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



La Coopérative Interprovinciale Limitée,
C.P. Box 1050, Saskatoon, Saskatchewan S7K 3M9
1-204-233-3461

RC 545-1107

CYGON* 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE

APPLICATIONS GÉNÉRALES: CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE est efficace de façon générale pour supprimer les pucerons, sauterelles, mouches domestiques, cicadelles, mineuses des feuilles, acariens (mites), kermès, punaises ternes et thrips.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut être dangereux ou mortel si avalé, respiré ou absorbé par la peau. Éviter de respirer les vapeurs ou la brume de pulvérisation. N'utiliser que dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Se laver à fond après avoir manipulé le produit et avant de manger ou de fumer. Éviter de contaminer les aliments pour humains ou pour animaux. Garder à l'écart de la chaleur, des étincelles ou d'une flamme nue. Ne pas exposer directement au soleil. Expédier et entreposer entre 4˚C et 30˚C. Retirer les animaux de l'endroit à traiter avant l'application. Très toxique pour les oiseaux, les abeilles et la faune. Ne pas traiter lorsque les abeilles butinent. Ce produit ne doit pas être utilisé autour d'habitations ou d'autres zones résidentielles, comme les parcs, les cours d'école ou les terrains de jeux. Il ne doit pas être utilisé par des particuliers, ni par des personnes non certifiées.

PRÉCAUTIONS D'ENVIRONNEMENT: Ce produit contient un distillat de pétrole qui est modérément ou hautement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter toute contamination des systèmes aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par l'application directe de ce produit, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS: En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Les symptômes d'empoisonnement comprennent nausées, vomissement, myosis extrême, salivation excessive, contractions musculaires, convulsions et coma. L'usage répété ou prolongé de ce produit peut provoquer l'inhibition de la cholinestérase.

L'ATROPINE SERT D'ANTIDOTE: Administrer 2 à 4 mg de sulfate d'atropine par voie intramusculaire ou intraveineuse immédiatement et à toutes les heures selon le besoin jusqu'à dilatation des pupilles.

Le chlorure de pralidoxime (2 PAM: chlorure de PROTOPAM) peut être efficace comme traitement d'appoint à l'administration de l'atropine. L'utiliser selon le mode d'emploi de l'étiquette.

RINÇAGE ET ÉLIMINATION: Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :
1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.
S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

DÉVERSEMENT: En cas de déversement accidentel de CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE, brosser immédiatement l'endroit souillé à l'aide d'une forte solution de savon à lessive ou un savon à la soude caustique – un simple détergent ne suffit pas. Des brossages répétés peuvent s'imposer pour les surfaces de bois uni. Éviter tout déversement sur quelque type de carreaux (tuiles) ou de linoléum.

AVIS À L'UTILISATEUR:
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

®Marque déposée de la Cheminova

DIRECTIVES DE MÉLANGE ET D'APPLICATION:
1. Remplir à moitié d'eau le réservoir. Amorcer l'agitation.
2. Ajouter la quantité requise de CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE.
3. Finir de remplir d'eau le réservoir de pulvérisation.
4. Appliquer au moins 200 litres de solution par hectare pour l'application terrestre et un volume suffisant pour avoir une application uniforme. Les grosses plantes peuvent exiger des volumes plus élevés, mais on doit éviter le ruissellement, pour l'application terrestre avec rampe. Pour les cultures de légumes et plantes ornementales, appliquer assez d'eau pour avoir une couverture totale et uniforme. Pour des données détaillées sur les volumes à appliquer selon le besoin, consulter les services de vulgarisation de la province.
5. Pour l'application terrestre avec rampe, ne pas dépasser 275 kpa de pression.

PRÉCAUTIONS POUR LE TRAITEMENT AÉRIEN (se référer aux sections spécifiques aux cultures): Exercer une attention particulière lors de l'application aérienne, car les risques dû à la dérive peuvent être plus importants. Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère

réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu du façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation: Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage – Application de pesticides par aéronef, développé par du Comité Fédéral, Provincial et Territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides.*

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets. Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire: Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit: Lire attentivement l'étiquette et le livret au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant

le (204) 233-3461. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume: On doit employer un volume minimal de 30 L de solution de pulvérisation par hectare. Utiliser des pressions de rampe de 235 kpa ou moins. Éviter de placer les buses là où la solution peut entrer dans les tourbillons du bout des ailes.
Zones tampons : On doit créer les zones-tampons voulues entre les superficies à traiter et les systèmes aquatiques ainsi que les habitats fauniques d'importance.

SUPPRESSION DES MOUCHES DOMESTIQUES

CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE supprime les mouches domestiques jusqu'à 6 semaines. Utiliser une solution de pulvérisation de 25 mL de CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE par litre d'eau. Répéter les traitements selon le besoin. Une bonne hygiène est un facteur essentiel de toute suppression des mouches.

Étables laitières, porcheries, étables pour veaux, poulaillers et autres bâtiments: Faire une pulvérisation résiduelle des plafonds, murs, stalles, etc. Mouiller à fond toute surface où se posent les mouches, jusqu'à ruissellement. 5-10 litres de solution traite $100m^2$. Suppression localisée des mouches: faire des pulvérisations localisées avec un pulvérisateur à dos ou analogue, sur les entrées de portes, tours de fenêtres, comptoirs et autres endroits que fréquentent les mouches.

Usage général à l'extérieur: Supprime les mouches domestiques autour poubelles, locaux des animaux, établissements alimentaires, entrepôts, quais de chargement et dépotoirs, pulvériser les surfaces exposées comme les murs, clôtures, contenants à déchets, et ordures. L'exposition des surfaces traitées aux facteurs climatiques, particulièrement le soleil, diminue la durée de l'efficacité résiduelle. Répéter les traitements selon le besoin. Ne pas appliquer par voie aérienne.

ATTENTION: Retirer les volailles et autres animaux des bâtiments pendant le traitement. Ne pas utiliser dans les locaux où l'on traite ou conserve le lait. Ne pas contaminer les aliments des humains et des animaux, les trémies ou les abreuvoirs. Ne pas mélanger à la chaux ni appliquer moins de 2 semaines après le chaulage des surfaces. Ne pas utiliser dans les maisons.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'USAGE:

1. CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE est un véritable insecticide systémique. Un insecticide systémique est absorbé par l'organisme de la plante après le traitement et, comme pour tout produit systémique, il peut provoquer chez des plantes en particulier des réactions imprévisibles ou qui ne sont pas communes à toutes les plantes de la même espèce.
2. POUR TRAITER AU BON MOMENT pour la suppression des divers parasites, des plantes ornementales, consulter les autorités agricoles locales. En général, on doit faire une pulvérisation suffisante pour bien couvrir les plantes dès l'apparition des insectes ou dès qu'on constate des dommages, à moins d'indication contraire. Éviter toute dose excessive ou pulvérisation hors cible.
3. Dans le cas d'espèces sensibles à la pulvérisation foliaire, l'expérience démontre que les traitements par bassinage présentent moins de danger à l'égard des plantes pour lesquelles ils sont recommandés. Ne pas effectuer de pulvérisation du feuillage pendant les heures chaudes du jour ou par des températures excessivement élevées.

4. NE PAS APPLIQUER aux plantes ornementales non mentionnées. Il se peut que CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE ne leur nuise pas toujours, mais il peut causer des dommages à des plantes en particulier ou dans des endroits donnés.
5. EN CAS DE DOUTE sur la sécurité à l'égard des plantes, on conseille de pulvériser une branche seulement ou de plonger plusieurs feuilles dans la solution. D'ordinaire, on peut déterminer après trois ou quatre jours s'il y aura dommages à la plante.
6. NE PAS PULVÉRISER les espèces suivantes à moins d'avoir fait l'épreuve de la sécurité sur des branches en particulier ou sur des feuilles:

Orme d'Amérique	Orme chinois en boule
Erable de Norvège	Seringa
Févier (à trois épines) Sunburst	Févier Morraine

   De même pour les autres plantes d'ornement non mentionnées dans le dépliant.
7. On n'a signalé de dommages par le CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE sur aucun des conifères des espèces couramment cultivées au Canada, à la condition de s'en tenir aux doses recommandées.
8. Ce produit est toxique pour les abeilles. Restreindre les traitements à la période qui suit le coucher du soleil, alors que les abeilles sont dans la ruche, ou au petit matin avant qu'elles butinent aux champs. Ne pas traiter en pleine floraison des cultures comme la luzerne.
9. Ne pas utiliser, verser, renverser ni emmagasiner ce produit a proximité d'une source de chaleur ou d'une flamme découverte. Garder hors de la lumière directe du soleil. Expédier et entreposer entre 4˚C et 30˚C.
10. Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada au www.croplife.ca.

RECOMMENDATION SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE: Gestion de la résistance, CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE, insecticide du groupe 1B. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE et à d'autres insecticides du groupe 1B. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides: Dans la mesure du possible, alterner le CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE ou les insecticides du même groupe 1B avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes organismes nuisibles. Utiliser des mélanges en cuve contenant des insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique. Inspecter les populations d'insecte traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la Lute intégrée.

Pour plus d’information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s’adresser à La Coopérative Interprovinciale Limitée au 1-204-233-3461.

PLANTES DE GRANDE CULTURE ET LÉGUMES: À chaque culture, appliquer CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE dans assez d’eau pour bien couvrir. Répéter les traitements selon le besoin ou comme il est indiqué. À la condition de respecter les instructions de l’étiquette au sujet des intervalles ou délais qui s’imposent avant la récolte.

		QUANTITÉ DE CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE PAR			
LÉGUMES	**INSECTES SUPPRIMÉS**	**10L d’EAU**	**HECTARE**	**INTERVALLE REQUIS AVANT LA RÉCOLTE (JOURS)**	**NOMBRE MAXIMAL D’APPLICATIONS PAR SAISON**
Asperge	Puceron de l’asperge	35 mL	2,3 L	NA	6
	Remarques: Par application terrestre SEULEMENT. Par voie terrestre: Appliquer avec un pulvérisateur à rampe ou pour cultures de plein champ avec 675 L d’eau par hectare. Dans le cas des asperges matures, traiter d’abord le 1er juillet, après la récolte, et ensuite toutes les 3-4 semaines, jusqu’à la défoliation en octobre. Dans le cas des asperges immatures, commencer à traiter à la mi-mai.				
Haricot (à rames, mange-tout)	Pucerons, sauterelles, chrysomèle du haricot, cicadelles, mineuses des feuilles, punaises, acariens, punaise terne	7-10 mL	700 mL-1 L	7	3
	Remarques: Application terrestre ou aérienne. Ne pas servir ni faire paître les fourrages traités.				
Betterave	Punaise terne	7 mL	700 mL	12	3
	Remarques: Par application terrestre SEULEMENT.				
Pak-choï, chicorée, brocoli de Chine	Pucerons	6-10 mL	600 mL-1L	7	3
	Remarques: Par application terrestre SEULEMENT. Utiliser assez d’eau pour bien couvrir les plantes. Appliquer au feuillage par voie terrestre. Traiter quand il y a des pucerons.				
Choux divers: brocoli, choux de Bruxelles, chou-fleur	Pucerons	7-10 mL	700 mL-1 L	Choux de Bruxelles – 21 Brocoli, chou-fleur – 4	3
	Remarques: Par application terrestre SEULEMENT.				
Brocoli, chou-fleur	Thrips	6-12 mL	550 mL-1,25 L	4	3
	Remarques: Par application terrestre SEULEMENT. Appliquer tous les 10 jours à partir de la pommaison.				
Céleri	Pucerons (y compris le puceron de la carotte, le puceron vert du pêcher et le puceron de la digitale)	7 mL	700 mL	3	3
	Remarques: Par application terrestre SEULEMENT. Commencer à traiter 3 semaines après le repiquage.				
Aubergine	Punaise terne	5-7 mL	500-700 mL	7	2
	Remarques: Par application terrestre SEULEMENT. Traiter quand il y a des punaises et que les plantes sont en fleurs. Traiter de nouveau 7-10 jours plus tard s’il y a encore des punaises. Pour le moment propice, consulter les autorités locales. Ne pas traiter quand les abeilles sont en train de butiner.				

Légumes feuillus: Feuilles de betterave, chou frisé, laitue*, bette à cardes, feuilles de navet	Pucerons, cicadelles	7 mL	700 mL	Feuilles de betterave – 12 jours Bette à cardes, feuilles de chou frisé, feuilles de navet, laitue - 7 jours. * : Ne pas traiter la laitue pommée.	2
	Remarques: Par application terrestre SEULEMENT. Utiliser assez d'eau pour couvrir les plantes.				
Pois (de conserve ou de grande culture)	Pucerons	2,5-4 mL	275-425 mL	3	2
	Remarques: Application terrestre ou aérienne. Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes (100-300 L/ha par voie terrestre ou 10-30 L/ha par voie aérienne). Répéter le traitement au besoin. Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 21 jours après le dernier traitement.				
Piment	Pucerons, larves de mouches	7-10 mL	700 mL - 1 L	3	3
	Remarques: Par application terrestre SEULEMENT.				
Pomme de terre, tomate (de plein champs)	Pucerons, cicadelles, punaise terne	5-10 mL	550 mL - l,l L	7	3
	Remarques: Par application terrestre SEULEMENT. Demander aux autorités agricoles locales quand traiter.				

GRANDES CULTURES	**INSECTES SUPPRIMÉS**	QUANTITÉ DE CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE PAR **HECTARE**	**INTERVALLE REQUIS AVANT LA RÉCOLTE (JOURS)**	**NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS PAR SAISON**
Luzerne (semencière et fourragère)	Pucerons, cicadelles, réduction des larves de charançon postiche de la luzerne, punaises lygus, punaises	425 mL	2	2
	Mineuses des feuilles	550 mL	2	1
	Remarques: Application terrestre ou aérienne. Contre les mineuses des feuilles, utiliser au moins 200 L d'eau par hectare par voie terrestre. Ne pas appliquer pendant la floraison.			
	Sauterelles-nymphes	550 mL	2	1
	Sauterelles-adultes ou ailées	850-900 mL	7	2
	Remarques (Sauterelles): Application terrestre ou aérienne. Suivre les prévisions provinciales. Appliquer lorsque les sauterelles sont jeunes (aux stades nymphaux 2-4) et qu'il y a des signes de dégâts. Pour de meilleurs résultats, appliquer avant le développement des ailes. En cas de forte infestation, appliquer aussi sur une bande de 15 m le long de la clôture autour du champ. NE PAS APPLIQUER SUR LES CULTURES CONTIGUËS NON HOMOLOGUÉES. Quand la proportion des sauterelles matures ou aux stades nymphaux avancés est élevée et que la densité du couvert végétal empêche la pénétration de la bouillie, utiliser la dose maximale.			

Luzerne (semencière seulement)	Punaises lygus, punaises	1,1 L	28	1
	Remarques: Application terrestre ou aérienne. Appliquer juste avant que la luzerne commence à fleurir. Prévoir au moins 10 jours avant de mettre les abeilles coupeuses de feuilles dans le champ.			
Alpiste des Canaries (semencier)	Pucerons	500 mL	21	2
	Remarques: Application terrestre ou aérienne. Appliquer lorsque plus de 50 pucerons par épi sont observés entre le stade de l'épiaison et le stade pâteux.			
Colza canola	Pucerons, cicadelles, sauterelles	850-900 mL	21	3
	Remarques: Application terrestre ou aérienne.			
Céréales (blé, avoine, orge, seigle)	Sauterelles-nymphes, punaise de Say	550 mL	2	2
	Sauterelles-adultes	850 mL–1 L	Fourrage / pâturage: 7 Grains: 21	2
	Remarques (Sauterelles): Application terrestre ou aérienne. Suivre les prévisions provinciales. Appliquer lorsque les sauterelles sont jeunes (aux stades nymphaux 2-4). Pour de meilleurs résultats, appliquer avant le développement des ailes. En cas de forte infestation, appliquer aussi sur une bande de 15 m le long de la clôture autour du champ. NE PAS APPLIQUER SUR LES CULTURES CONTIGUËS NON HOMOLOGUÉES. Quand la proportion des sauterelles matures ou aux stades nymphaux avancés est élevée et que la densité du couvert végétal empêche la pénétration de la bouillie, utiliser la dose maximale.			
	Pucerons (blé, avoine, et orge seulement)	425 mL	2	2
	Thrips (blé, avoine, et orge seulement)	1L	Fourrage / pâturage: 7 Grains: 21	2
	Remarques (Pucerons et thrips): Application terrestre ou aérienne. Par voie terrestre, utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes (d'habitude, 110-275 L/ha). Par voie aérienne, utiliser 10 à 30 L d'eau par hectare.			
	Cécidomyie orangée du blé, puceron russe du blé (blé seulement)	1 L	Fourrage / pâturage: 7 Grains: 21	2
	Remarques: Application terrestre ou aérienne. Si la population de cécidomyies persiste après 3-7 jours, faire un deuxième traitement. Utiliser au moins 100 L d'eau par hectare par voie terrestre et au moins 50 L d'eau par hectare par voie aérienne. Pour mieux couvrir les plantes, utiliser un plus grand volume d'eau. En présence de cécidomyies adultes (1 cécidomyie pour 4 ou 5 épis de blé), traiter une fois que 25 % de l'épi est sorti de la gaine, mais avant le début de la floraison. C'est à ce stade-ci que le blé risque d'être attaqué par les femelles pondeuses. Traiter en fin d'après-midi ou en soirée, lorsque la température est supérieure à 15 °C et que la vitesse du vent est inférieure à 10 km/h. Pour mieux pénétrer la culture, utiliser un plus grand volume de bouillie. Pour de bons résultats, il est essentiel de traiter au bon moment. Ce produit est toxique pour les abeilles, donc ne pas en appliquer là où les abeilles butinent ni près des ruchers. Pour plus de renseignements sur les doses et le moment propice au traitement, consulter les autorités provinciales.			
Lin	Puceron de la pomme de terre	430 mL	21	1
	Remarques: Application terrestre ou aérienne. Traiter depuis la fin de la floraison jusqu'au début du stade tige verte. Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Utiliser 200 L/ha par voie terrestre ou 11-22 L/ha par voie aérienne.			
Pâturages, Surfaces inutilisées	Sauterelles-nymphes	550 mL	2	2
	Sauterelles-adultes	850 mL-1L	7	2

	Remarques: Application terrestre ou aérienne. Suivre les prévisions provinciales. Appliquer lorsque les sauterelles sont jeunes (aux stades nymphaux 2-4) et qu'il y a des signes de dégâts. Pour de meilleurs résultats, appliquer avant le développement des ailes. En cas de forte infestation, appliquer aussi sur une bande de 15 m le long de la clôture autour du champ. NE PAS APPLIQUER SUR LES CULTURES CONTIGUËS NON HOMOLOGUÉES. Quand la proportion des sauterelles matures ou aux stades nymphaux avancés est élevée et que la densité du couvert végétal empêche la pénétration de la bouillie, utiliser la dose maximale. Pour la suppression des sauterelles adultes sur les terrains inutilisables, utiliser la dose maximale. Retirer les bovins avant de traiter.			
Carthame	Sauterelles (nymphes et adultes)	550 mL-1 L	21	2
	Remarques: Application terrestre ou aérienne. Appliquer lorsqu'il y a des dégâts et qu'il y a plus de 15 sauterelles par mètre carré dans la culture. Ne répéter le traitement qu'au besoin. Utiliser assez d'eau pour bien couvrir les plantes.			
Soja	Pucerons, bruches des haricots, cicadelles, punaises ternes, punaises lygus	700 mL-1 L	30	3
	Remarques: Application terrestre ou aérienne. Employer suffisamment d'eau pour bien couvrir les plantes. Répéter le traitement selon le besoin. Ne pas laisser le bétail paître ou consommer le feuillage traité.			
	Tétranyques à deux points	1 L	30	2
	Remarques: Application terrestre ou aérienne. Traiter par voie terrestre avec assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Ne pas servir ni faire paître les fourrages traités.			
Mélilot, trèfle rouge, trèfle alsike	Charançon du mélilot	850 mL-1,1 L	28	2
	Remarques: Application terrestre ou aérienne. Ne pas laisser le bétail brouter ni récolter comme fourrage moins de 28 jours après le traitement.			

FRUITS: SAUF INDICATION CONTRAIRE, NE TRAITER QUE PAR APPLICATION TERRESTRE. POUR UNE APPLICATION TERRESTRE DILUÉE, UTILISER LA QUANTITÉ INDIQUÉE DE CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE POUR 1000 L D'EAU SAUF INDICATION CONTRAIRE. Dans le cas du cerisier et du pêcher, la dose à l'hectare est basée sur l'emploi de 3000 L de bouillie par arbre adulte de 4,5 à 5,5 m de haut. Les arbres plus ou moins grands exigeront peut-être plus ou moins de CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE. Pour le volume d'eau à utiliser selon la grandeur de l'arbre à traiter, suivre le calendrier provincial.

		QUANTITÉ DE CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE PAR			
CULTURES FRUITIÈRES	**INSECTES SUPPRIMÉS**	**1000L D'EAU**	**HECTARE**	**INTERVALLE REQUIS AVANT LA RÉCOLTE (JOURS)**	**NOMBRE MAXIMAL D'APPLICATIONS PAR SAISON**
Bleuet (nain et en corymbe)	Mouche de l'airelle	580-825 mL	NA	15	2
	Remarques: Application terrestre ou aérienne. Appliquer une semaine après le mûrissement des premiers fruits, en utilisant assez d'eau pour bien couvrir les plantes. Ne pas appliquer en traitement foliaire lorsque la température du jour dépasse 25°C. Ne pas utiliser plus de 1000 L de bouillie par hectare. Faire 1 ou 2 applications entre le milieu et la fin de juillet, à 10-12 jours d'intervalle. Peut varier selon la région et la saison. Si on utilise un pulvérisateur à jet porté pour cultures fruitières pour appliquer CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE, les conditions climatiques doivent être vérifiées régulièrement (toutes les 15 minutes) pendant l'application, parce que la vitesse et la direction du vent, de même que la température de l'air et l'humidité relative, peuvent influencer la pulvérisation des pesticides. La vitesse du vent doit se situer entre 2 et 10 km/h. L'humidité relative ne doit pas être inférieure à 50%. La température ne doit pas dépasser 25°C.				
Cerisier (doux et aigre)	Larves de trypète noir des cerisiers et de trypète de l'ouest	500 mL	2,25 L	21	2
	Remarques: Par application terrestre SEULEMENT. Traiter au plus tard 6 jours après le piégeage de la première mouche adulte. Appliquer une fois seulement sur les cerises douces avant la cueillette. Pour les cerises aigres, deux applications, à 14 jours d'intervalle, pourraient être nécessaires.				
Avelinier, noisetier	Pucerons	NA	5 L	45	1
	Remarques: Par application terrestre SEULEMENT. Une seule application par saison; appliquer dès l'apparition des pucerons. Principalement pour utilisation sur les jeunes plants.				
Poirier	Pucerons, acariens, psylle de poirier	1-1,25L	NA	14	2
	Remarques: Par application terrestre SEULEMENT. Traiter dès l'apparition des insectes, avec assez d'eau pour bien couvrir. Répéter au besoin.				
	Punaises ternes	625 mL	NA	14	2
	Remarques: Poirier: appliquer à la préfloraison.				
Pêcher (non en production)	Punaises ternes	550 mL	1,75 L	NA	2
	Remarques: Par application terrestre SEULEMENT. Traiter à la phase bouton rose puis à la chute des coques.				
	Pucerons, acariens	1-1,5L	NA	NA	2

	Remarques: Traiter dès l'apparition des insectes et répéter à un mois d'intervalle ou selon le besoin, avec assez d'eau pour bien couvrir. Une certaine défoliation peut survenir dans des conditions de sol frais et humide et/ou d'assèchement lent pendant et après le traitement. Les arbres risquent le moins d'être endommagés lorsque le traitement se fait le matin, au moment où la température est modérée et que les conditions d'assèchement sont bonnes.				
Fraisier (en production)	Punaises ternes, pucerons, acariens	1,25L	2,75L	7	2
	Remarques: Par application terrestre SEULEMENT. Traiter à l'apparition des premières fleures puis 10 à 12 jours plus tard.				
Fraisier (non en production)	Pucerons, acariens	l L	2,25 L	7	3
	Remarques: Par application terrestre SEULEMENT. Pulvériser dès l'apparition des insectes puis à un mois d'intervalle ou selon le besoin, avec assez d'eau pour bien couvrir.				

PLANTES À FLEURS: A moins d'indication contraire, les usages mentionnés sont sous forme de pulvérisations du feuillage et pour les plantes d'extérieur seulement. PAR APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT.

		QUANTITÉ DE CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE PAR	
PLANTES À FLEURS	**INSECTES SUPPRIMÉS**	**10L D'EAU**	**1000L D'EAU**
Azalées	Punaises réticulées, mineuses des feuilles, mites (acariens) aleurodes (mouches noires)	10 mL	l L
Camélias	Pucerons, mites, kermès du camélia	10 mL	l L
	Arrosage des feuilles: Faire 2 applications à 6 semaines d'intervalle, la première année, puis des pulvérisations annuelles peu du camélia après le début de la croissance au printemps. **Arrosage abondant du sol:** Arroser généreusement le sol autour de la base des plantes au début du printemps avec une solution de 60mL de CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE par 10 litres d'eau pour chaque plante ayant jusqu' à 2m de hauteur. Augmenter la dose proportionnellement pour les plantes plus hautes.		
Oeillets	Pucerons, thrips, acariens (mites)	10 mL	1 L
	Arrosage copieux du sol: baigner le sol à raison de 125mL par 100m^2 de plate-bande ou de tablettes (14 litres par hectare), dans assez d'eau pour une distribution uniforme. Arroser d'eau à fond après le traitement.		
Hémérocalles (lis d'un jour)	Pucerons, thrips	20 mL	2 L
Eunonymus (fusain)	Pucerons, kermès	20 mL	2 L
Gardénias	Mouches blanches (aleurodes)	10 mL	l L
Gerbera	Thrips	10 mL	1 L
Glaïeuls	Pucerons, thrips	10 mL	l L
Iris	Pucerons, perceur de l'iris, thrips	20 mL	2 L
	Remarques: Pour supprimer le perceur, traiter quand les nouvelles feuilles ont de 12 à 15 cm de longueur.		
Poinsettias (à l'extérieur)	Pucerons, aleurodes, co-chenilles, acariens (mites)	10 mL	l L
Rosiers (à l'extérieur)	Pucerons, cicadelles, thrips, acariens (mites)	10 mL	l L
	Remarques: Appliquer à fond toutes les 4 semaines pendant la saison de végétation. TRAITEMENT AU PINCEAU: Mélanger 1 mesure de CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE avec 1 mesure d'eau. Appliquer le mélange au pinceau sur une bande de 2,5 cm autour du pied du rosier, et ce, sur le vieux bois, car les nouvelles pousses peuvent être abîmées. Pour de meilleurs résultats, faire le premier traitement quand les bourgeons foliaires commencent à gonfler au printemps, et répéter le traitement au besoin.		

ARBUSTES D'ORNEMENT (À l'extérieur seulement). NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

		QUANTITÉ DE CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE PAR	
ARBUSTES D'ORNEMENT	**INSECTES SUPPRIMÉS**	**10L D'EAU**	**1000L D'EAU**
Thuya	Pucerons, chenilles burcicoles, acariens (mites)	20 mL	2 L
Houx (anglais et d'Amérique)	Acariens (mites), kermès des Hesperides, mineuses des feuilles	10 mL	1 L
	Remarques: Contre la mineuse, traiter au printemps dès l'apparition des mineuses des feuilles adultes ou au début de l'été pour détruire les larves des feuilles infestées.		
Genévrier	Pucerons, chenilles burcicoles, cécidomyies, mineuses des feuilles	20 mL	2 L
Lilas (Syringa sp.)	Mineuses des feuilles	12,5 mL	1,25 L
	Remarques: Deux pulvérisations espacées de 6 semaines. Traiter dès l'apparition des signes de mineuses des feuilles ou bien faire le premier traitement au début de juin.		
	TRAITEMENT AU PINCEAU: Mélanger 1 mesure de CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE avec 1 mesure d'eau. Appliquer le mélange sur une bande de 8 cm de large, environ 30 cm au-dessus du sol, sur chaque tige. Faire le premier traitement dès l'apparition des feuilles et le second traitement à la fin de juillet.		
If (taxus)	Acariens (mites), kermès de Fletcher, cochenilles	20 mL	2 L
	Remarques: Contre les kermès de Fletcher, traiter à la fin de juin puis 10 jours plus tard quand les larves sont actives.		

ARBRES ORNEMENTAUX, DE FORESTIER, ET DE NOËL: PAR APPLICATION TERRESTRE SEULEMENT (sauf indication contraire)

		QUANTITÉ DE CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE PAR	
ARBRES	**INSECTES SUPPRIMÉS**	**10L D'EAU**	**1000L D'EAU**
Bouleau	Pucerons, petite mineuse du bouleau	5 mL	500 mL
	PULVÉRISATION FOLIAIRE: Pour supprimer la mineuse des feuilles, traiter quand les feuilles se sont déroulées (vers la mi-mai); répéter dans la dernière semaine de juin.		
	ARROSAGE DU PIED: Pour supprimer pendant toute la saison, on peut utiliser CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE une fois au début de mai, quand les feuilles commencent à s'ouvrir. Verser uniformément CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE non dilué, à la dose de 11 mL par centimètre de diamètre du pied (total cumulatif de tous les pieds), dans de petits trous peu profonds faits avec un instrument pointu sous la couronne de chaque arbre. Boucher les trous avec de la terre. Arroser abondamment juste après avec de l'eau de façon à saturer le système racinaire. Un seul arrosage du pied en mai devrait permettre de supprimer la petite mineuse du bouleau pendant toute la saison. Ne pas faire plus d'un arrosage du pied par saison. Les arrosages du pied peuvent ne pas être efficaces chez les bouleaux nouvellement transplantés qui ne sont pas bien enracinés. Une quantité excessive de CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE peut abîmer certaines variétés hybrides (p. ex., le bouleau lacinié et le bouleau verruqueux), donc ne pas dépasser la dose conseillée.		
	Petite mineuse du bouleau	5 mL	500 mL

	TRAITEMENT AU PINCEAU: Mélanger 1 mesure de CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE avec 1 mesure d'eau. Appliquer le mélange au pinceau en anneau autour du tronc sous la branche la plus basse. Déplacer l'anneau à chaque application. Ne pas traiter les bouleaux dont le tronc a moins de 3 cm de diamètre. Les bouleaux nouvellement transplantés peuvent subir des dommages. Pour les gros bouleaux, la largeur de l'anneau doit correspondre au diamètre du tronc à cet endroit, jusqu'à 15 cm au maximum. Faire la première application en mai quand les extrémités des bourgeons foliaires sont vertes et la seconde application à la fin de juin dans les régions chaudes et au début de juillet dans les régions froides. Ne pas faire plus de deux traitements par saison.		
Buis	Acariens (mites), mineuses des feuilles, cochenilles	10 mL	1 L
	Remarques: Contre la mineuse, traiter au printemps dès l'apparition des mineuses des feuilles adultes ou au début de l'été pour supprimer les larves des feuilles infestées.		
Cèdre	Acariens (mites), mineuses	20 mL	2 L
	Remarques: Contre la mineuse des feuilles traiter au début de mai ou vers la fin d'août.		
Arbres de Noël: sapin baumier, épinette, pruche, pin (mugo, rouge, sylvestre)	Pucerons, tétranyques, cochenilles, mineuse de l'épinette, tordeuse des bourgeons de l'épinette	15 mL	1,5 L
	Chenille burcicole, perce-pousse européen du pin, perce-rameau du pin, pyrale des pousses du pin	20 mL	2 L
Pin Douglas pour multiplication	Insectes des cônes (cécidomyie des cônes du Douglas, perce-cône du Douglas, chalcis du Douglas, cécidomyie squamiphage)	5L par 100L d'eau à l'aide d'un atomiseur pour mouillage complet. 2,5L par 100L d'eau (par humectation). Traiter quand les cônes sont à l'état pendant ou presque. Il importe de couvrir à fond les cônes et le feuillage de la partie de l'arbre ou sont les cônes pour avoir satisfaction.	
Pruche	Acariens (mites), kermès, mineuse de l'épinette, tordeuse des bourgeons de l'épinette	10 mL	l L
Chêne	Kermès doré du chêne	20 mL	2 L
Pin (Mugo, rouge, Sylvestre	Larves de diprion de le Conte et Neodiprion excitans	10 mL	1 L
	Pucerons, chenilles burcicoles, perce-pousse européen du pin, perce-rameau du pin, pyrale des pousses du pin.	20 mL	2 L
	Remarques: Contre le perce-pousse européen, traiter tôt au printemps, puis à la mi - juin, en mouillant à fond la pointe des branches.		
Epinette Sitka	Charançon du pin blanc	2,5L par 100L d'eau Pulvériser à fond la pousse terminale jusqu'à ruissellement au moment de la ponte (d'ordinaire dans la première quinzaine de mai).	
Épinette (usage forestier)	Insectes des semences et des cônes	104 - 208 mL	10,4 – 20,8 L
	Remarques: Mouiller complètement les parties de production de cônes de l'arbre jusqu'au point de ruissellement, au moyen d'un pulvérisateur terrestre à pression à jet projeté, quand les cônes sont fermés et en train de tourner, mais avant qu'ils atteignent la position horizontale. Pour plus de renseignements sur le moment propice au traitement et sur les espèces d'épinettes traitables, consulter l'agent local de lutte antiparasitaire forestière.		

ATTENTION: Suppression des insectes forestiers: les oiseaux et la faune des régions traitées peuvent en souffrir.

USAGES RESTREINTS - USAGE FORESTIER

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.
NATURE DE LA RESTRICTION: Ce produit doit être employé strictement de la façon autorisée; se renseigner auprès des autorités locales sur la réglementation applicable aux pesticides au cas où un permis serait exigé.
ATTENTION: Lutte antiparasitaire forestière-ce produit peut nuire aux oiseaux et aux autres animaux sauvages dans la zone à traiter.

USAGE RESTREINT-APPLICATION AÉRIENNE

ARBRES	RAVAGEURS SUPPRIMÉS	REMARQUES
Pruche, épinette, sapin baumier	Acariens, cochenilles, mineuse de l'épinette, tordeuse des bourgeons de l'épinette.	Par voie aérienne, utiliser 1,5 L de CYGON 480 EC INSECTICIDE SYSTÉMIQUE pour 5-20 L d'eau par hectare. Pulvériser uniformément sous forme de gouttelettes fines. Traiter dès l'éclosion des larves.